



# Nouvelles de Val-Joli

## AOÛT 2011

500, route 249  
Val-Joli, Qc J1S 0E8  
Tél. : 845-7663  
Télécopie : 845-4399  
Courriel : val-jolidg@axion.ca  
www.municipalite.val-joli.qc.ca



**Veillez noter que votre dernier versement de taxes pour 2011 était dû le 9 août. Passé ce jour, des intérêts sont ajoutés au compte quotidiennement. Afin de payer le montant exact, appelez-nous pour connaître votre solde réel.**

### **VOIRIE**

Comme à chaque année, nous avons procédé en juin dernier à du rechargement de gravier dans les routes principales: chemins Kendall et Grande-Ligne, petit rang 9, rang 10 et petit rang 11, ainsi que sur la rue Rouillard. Avec les pluies abondantes que nous avons connues ce printemps, ce rechargement était grandement attendu de plusieurs contribuables. Sachez que nous nous efforçons de maintenir l'état des routes à leur meilleur, mais nous devons parfois retarder les travaux en raison des situations climatiques incontrôlables et imprévisibles.



C'est la même chose pour la niveleuse. À chaque été, nous prévoyons la faire passer dans les rangs à trois ou quatre reprises, afin que nos routes soient facilement carrossables. Soyez assurés que votre confort nous tient à cœur et que nous prenons les moyens nécessaires à celui-ci.

Toujours en juin, nous avons procédé à la réfection de l'asphalte sur la rue Langlois, dans le chemin Marcotte et sur une partie du rang 11.

### **NOTRE SITE INTERNET**

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur [www.municipalite.val-joli.qc.ca](http://www.municipalite.val-joli.qc.ca). Vous y trouverez des informations utiles, telles que le nom des membres du conseil, les services municipaux, le bulletin « Nouvelles de Val-Joli », les procès-verbaux des réunions du conseil, certains règlements municipaux, etc. Vous pouvez aussi nous faire vos commentaires et suggestions à partir du site.

## **COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

Pour ceux qui ne seraient pas au courant, nous vous informons que nous pouvons recueillir plusieurs résidus domestiques dangereux au bureau de la municipalité. Vous devez toutefois vous présenter aux heures de bureau (9h à midi et 13h à 16h), car il n'y a aucun bac extérieur et parce que votre signature est requise.

Parmi les **produits acceptés** :

1. **Peintures** : apprêts, latex, alkyde, émail, laque, aérosol ou autres. Les produits de préparation ou de traitement du bois (préservatifs) ou de maçonnerie (scellant acrylique pour entrée d'auto) sont aussi acceptés.



2. **Lampes fluocompactes et tubes fluorescents.**



3. **Huiles** usagées (à moteur, à hydraulique ou de transmission). Huiles végétales, minérales ou synthétiques peuvent être apportées de même que les fluides pour compresseurs à gaz naturel.



**Filtres** à huile usagés : à moteur ordinaire ou diesel, à systèmes hydrauliques, transmission, antigel, à chauffage au mazout léger.

**Contenants** d'huile (50 litres ou moins).



4. **Piles** (primaires et secondaires).



Parmi les **produits refusés** :

- ◆ Peintures pour usage industriel, artistique, produits sans étiquette ou avec étiquette illisible, peintures de signalisation achetées dans des commerces de gros.
- ◆ Solvants et diluants
- ◆ Goudron et scellant à base de goudron
- ◆ Stuc (stucco)
- ◆ Ampoules à filament, à incandescence et halogènes
- ◆ Ampoules cassées
- ◆ Huile à fondue
- ◆ Graisse à moteur
- ◆ Batteries à l'acide ou plomb
- ◆ Pneus.

## **RÉCUPÉRATION**



Nous récupérons aussi vos **cartouches d'imprimante** ou **téléphones cellulaires**.



## **SITUATIONS D'URGENCE**

Nous poursuivons notre chronique inspirée des consignes du Ministère de la Sécurité civile du Québec.

### **4**

#### **En cas d'incendie**

Les principales causes d'incendies à la maison sont la négligence et l'imprudence. En ce sens, ne laissez jamais d'aliments chauffer sans surveillance sur la cuisinière. Pour la friture, ayez une friteuse à contrôle thermostatique. Voici quelques mesures de prévention de base :

- ♦ **Installez un avertisseur de fumée** à chaque étage et dans chaque pièce fermée. Vérifiez son bon fonctionnement une fois par mois et remplacez la pile épisodiquement, par exemple lors du changement d'heure ou de saison.
- ♦ **Installez aussi un détecteur de carbone** si vous chauffez au bois.
- ♦ **Installez un extincteur portatif**, de préférence de type ABC, dans une pièce centrale. **Détail important** : apprenez à vous en servir.
- ♦ Mettez tous **les articles de fumeurs** hors de la portée des enfants.
- ♦ **Ne fumez jamais au lit.**
- ♦ **Entreposez tous les produits inflammables** loin des sources de chaleur (peintures, solvants, etc.).
- ♦ **Entreposez les réservoirs d'essence et de propane** à l'extérieur.

#### **SI UN FEU SE DÉCLARE DE JOUR ET QUE VOUS POUVEZ AGIR :**

- ♦ Faites sortir les autres membres de la maison.
- ♦ Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation.
- ♦ Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et viser la base des flammes.
- ♦ Appelez le 9-1-1 : s'il est dangereux de rejoindre les secours de l'intérieur, allez téléphoner chez des voisins.



#### **SI UN FEU SE DÉCLARE DE NUIT ET VOUS RÉVEILLE :**

- ♦ N'entrez jamais dans une pièce si la porte est chaude au toucher.
- ♦ Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile.
- ♦ Enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher des vêtements.
- ♦ S'il y a beaucoup de fumée, marchez à quatre pattes sous la fumée afin d'éviter d'inhaler les gaz nocifs.
- ♦ Rejoignez votre lieu de rassemblement à l'extérieur ou allez vous réfugier chez le voisin le plus proche.
- ♦ **En aucun cas, ne retournez à l'intérieur** : ce serait risquer une vie de plus. Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la si possible avec des linges humides. Allongez-vous sur le sol et placez un linge humide sur votre bouche. Réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours.

#### **APRÈS UN INCENDIE À VOTRE DOMICILE :**

- ♦ Ne retournez pas à l'intérieur de la maison sans avoir obtenu l'autorisation de personnes compétentes : la structure pourrait s'écrouler.
- ♦ Informez vos assureurs et conservez tous vos reçus de dépenses occasionnées par l'incendie : repas, achat de vêtements, etc., en vue d'une éventuelle réclamation.



## **SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

Saviez-vous que le règlement de notre régie intermunicipale de protection des incendies indique que le service de prévention se doit de visiter 20% des résidences de son territoire à chaque année, et ce, afin d'avoir fait le tour du territoire sur 5 ans. Lors de cette visite, les agents de prévention en profitent pour vérifier si vos détecteurs de fumée ainsi que vos détecteurs fonctionnent correctement. Ils peuvent aussi vérifier la propreté de votre cheminée. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions concernant, par exemple, l'état de votre cheminée, vos installations de chauffage au bois, etc. Ils sont là avant tout pour nous aider à préserver notre sécurité dans nos propriétés !



## **Comité de loisirs**

### **BALLE MOLLE**

La saison de balle se termine bientôt et nous espérons que les joueurs ont passé un bel été.

La journée de clôture des activités de balle se tiendra le 20 août prochain pour tous les joueurs et leur famille.

Des jeux gonflables, de la barbe à papa, des activités sont au menu. Un diner aux hots dog et du blé d'inde sera servi à tous les participants.



### **PENSÉE**

On rit mal des autres,  
quand on ne sait pas d'abord rire de  
soi-même.

